

## Agence canelle

1627 route de Laborie  
47510 FOULAYRONNES  
Email: surban@canelle.fr  
Tel: 07 69 86 51 28



# Conditions Générales de Vente 2021

## Désignation

La société Agence canelle désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 1627 route de Laborie FOULAYRONNES 47510

Agence canelle met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à FOULAYRONNES, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

L'AGENCE CANELLE conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'AGENCE CANELLE.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de l'AGENCE CANELLE et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.
- Formations intra-entreprises: les formations conçues sur mesure par l'AGENCE CANELLE pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétences agréés par l'Etat, chargés de collecter et de gérer l'effort de formation des entreprises.

## Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'AGENCE CANELLE pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

## Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de AGENCE CANELLE. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'AGENCE CANELLE aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse

Agence canelle | 1627 route de Laborie FOULAYRONNES 47510 | Numéro SIRET: 49152257900037 | Numéro de déclaration d'activité: 75 47 01547 47 (auprès du préfet de région de: Nouvelle aquitaine) | 07 69 86 51 28 | surban@canelle.fr

## Agence canelle

1627 route de Laborie  
47510 FOULAYRONNES  
Email: surban@canelle.fr  
Tel: 07 69 86 51 28



aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'AGENCE CANELLE. En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'AGENCE CANELLE. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par l'AGENCE CANELLE au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à l'AGENCE CANELLE au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'AGENCE CANELLE se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

### Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Agence canelle ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à l'AGENCE CANELLE au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, l'AGENCE CANELLE offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée par l'AGENCE CANELLE, et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

### Annulation, absence ou interruption d'une formation :

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par l'AGENCE CANELLE. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de l'AGENCE CANELLE distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'AGENCE CANELLE. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, l'AGENCE CANELLE se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.
- si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation.

## Agence canelle

1627 route de Laborie  
47510 FOULAYRONNES  
Email: surban@canelle.fr  
Tel: 07 69 86 51 28



- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

### Horaires et accueil :

Sauf indication contraire portée sur la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Pour les formations qui se déroulent en régions, les lieux, adresse et horaires exceptionnels sont indiqués sur la convocation.

### Effectif et ajournement :

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention «Bon pour accord», retournés à AGENCE CANELLE ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'AGENCE CANELLE peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'AGENCE CANELLE se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

### Devis et attestation

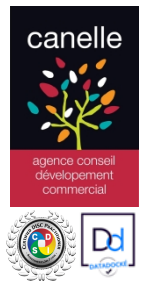
Pour chaque action de formation, un devis est adressé par l'AGENCE CANELLE au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à l'AGENCE CANELLE par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'AGENCE CANELLE, l'OPCO ou le Client. A l'issue de la formation, l'AGENCE CANELLE remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, l'AGENCE CANELLE lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

### Obligations et force majeure :

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'AGENCE CANELLE est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. L'AGENCE CANELLE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force

## Agence canelle

1627 route de Laborie  
47510 FOULAYRONNES  
Email: surban@canelle.fr  
Tel: 07 69 86 51 28



majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'AGENCE CANELLE, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'AGENCE CANELLE.

### Propriété intellectuelle et droits d'auteurs :

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'AGENCE CANELLE pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des oeuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'AGENCE CANELLE. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### Descriptif et programme des formations :

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les adapter en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### Confidentialité et communication :

L'AGENCE CANELLE, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'AGENCE CANELLE au Client. L'AGENCE CANELLE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par l'AGENCE CANELLE comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise l'AGENCE CANELLE à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

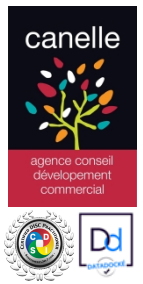
### Informatique et libertés

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant, sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'AGENCE CANELLE.

## Agence canelle

1627 route de Laborie  
47510 FOULAYRONNES  
Email: surban@canelle.fr  
Tel: 07 69 86 51 28



- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à :

AGENCE CANELLE, 1627 route de Laborie 47510 FOULAYRONNES ou par voie électronique à : surban@canelle.fr

En particulier, l'AGENCE CANELLE conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, l'AGENCE CANELLE s'engage à effacer à l'issue des exercices, toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

### Loi applicable et attribution de compétence

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'AGENCE CANELLE à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux d'Agen, Lot et Garonne, seront seuls compétents pour régler le litige.

Edité le 18 août 2021